



MAIRIE
DE TOURNAY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 5
Ayant pris part à la délibération : 4
Date de la convocation : 07/04/2015
Date d'affichage : 15/04/2015

DELIBERATION n°2016-1

SEANCE DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Camille DENAGISCARDE ; Jean-Claude DELAS, David PAMBRUN et Francis ARTIGUE.

Absents :

Jacqueline SARRABERE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET CCAS

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion du budget CCAS du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Président,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-CCAS2016-01-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-19

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CLASSEMENT DU PARC DE STATIONNEMENT RUE LACRAMPE-LOUSTAU DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que les travaux concernant le parking rue Lacrampe-Loustau sont achevés et assimilables à de la voirie communale. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer parc de stationnement dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. Du classement dans la voirie communale du parc de stationnement situé rue Lacrampe-Loustau
2. Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-19-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-20

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAIL HOU

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES PLACES ET PARKINGS

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2010 demandant la mise à jour du tableau de classement des voies communales de Tournay, il convient de rajouter les voies classées dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'actualiser le tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération)
2. De préciser que la place d'Astarac ne comprend pas le monument aux morts, la bascule et son bâtiment et de modifier le tableau de linéaires des voies communales comme suit : Voies ajoutées : Parc de stationnement rue Lacrampe-Loustau (570 m²), impasse des hirondelles (215 m). Ancien linéaire : 21 629 m et 7 065 m².
3. D'approuver le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 21 844 m et 7 635 m² de voies publiques
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 13 avril 2016,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-20-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-21

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

ADOPTION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;

Vu le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu l'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Monsieur le Maire expose, que les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-21-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016

(réalisé le 7 janvier 2016) a montré que plusieurs bâtiments communaux n'étaient pas conformes à la réglementation.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP/IOP ne pouvant être réalisés immédiatement, un Ad'AP doit être déposé avant cette date pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

Aussi, la commune de Tournay a élaboré son Ad'AP sur 3 ans pour plusieurs ERP/IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées. Cet agenda sera déposé en préfecture, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire propose :

- 2017 : Salle Polyvalente et Ram & Club 3^{ème} âge
- 2018 : Gendarmerie, Bibliothèque Francis Jammes, Centre Culturel du Moulin, Trésorerie, Pizzeria et Ancienne gendarmerie
- 2019 : Mairie, école maternelle et Stade Rugby & Club House

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'Ap auprès de Madame la Préfète

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-21-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-22

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

REQUALIFICATION DE LA PLACE D'ASTARAC LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée en février 2015 par Bernard MALE, architecte sur le projet relatif au réaménagement de la place de l'Astarac.

Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans l'étude.

1. D'approuver le dossier de faisabilité réalisé,
2. D'engager une enveloppe prévisionnelle de 1 017 000 € HT pour l'ensemble de l'opération
3. D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des prestataires d'études
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec le maître d'œuvre retenu par la Commission d'appel d'Offres
5. D'autoriser Monsieur le Maire à demander les aides financières auprès des organismes financeurs

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-22-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-23



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 07/04/2016
Date d'affichage : 15/04/2016

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT
Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

REFECTION ET OPTIMISATION DE LA SALLE POLYVALENTE LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65 sur le projet relatif à la réfection globale (énergétique et acoustique) de la salle polyvalente du Rensou, et de la construction de vestiaires communs avec la piscine existante. Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans l'étude.

Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans l'étude.

1. D'approuver le dossier de faisabilité réalisé par l'ADAC 65,
2. D'engager une enveloppe prévisionnelle de 1 400 000 € HT pour l'ensemble de l'opération
3. D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des prestataires d'études
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec le maître d'œuvre retenu par la Commission d'appel d'Offres
5. D'autoriser Monsieur le Maire à demander les aides financières auprès des organismes financeurs

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-24

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

AVIS SUR LE SCHEMA DE LA CDCI

Vu le schéma de la commission départementale de la coopération intercommunale approuvé le 21 mars 2016,

Considérant que cette proposition vise à proposer une fusion des deux communautés actuelles des cantons de Tournay et Pouyastruc ;

Considérant que cette perspective correspond à une cohérence territoriale, compte tenu de la taille et des caractéristiques sociodémographiques et économiques de ces deux territoires, dont le lien spatial est constitué par le lac de l'Arrêt-Darré ;

Considérant que dans l'ensemble proposé, la commune de Tournay, de loin la plus importante à tous points de vue, aurait vocation à accueillir le siège du futur EPCI, en sa qualité de principal bourg-centre du nouveau territoire communautaire constitué ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec une voix contre :

1. D'approuver le projet de périmètre
2. De proposer que l'EPCI se nomme : Communautés de communes des coteaux de Tournay et Pouyastruc
3. De proposer comme siège de l'EPCI la commune de Tournay
4. De s'en tenir à l'application de la loi pour la répartition automatique des sièges de l'EPCI au prorata de la population

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-24-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-25

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

INSTAURATION D'UNE INDEMNITE POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET DES JOURS FERIES

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 20,

Vu l'arrêté du 19 août 1975 instituant une indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents communaux,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, les indemnités applicables à ces personnels,

Monsieur le Maire propose d'instituer une indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés au taux maximal de 0,74 € par heure travaillée un dimanche ou jour férié. :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'instaurer une indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés
2. D'appliquer le taux maximal de l'indemnité, soit 0,74 € par heure

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-25-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-26

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

TARIFS ALSH DE AVRIL A MAI 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour la période d'avril à mai 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Sortie Bowling Tarbes : Quotient 1 : 17 €, Quotient 2 : 18 €, Quotient 3 : 19 €, Quotient 4 : 20€, Quotient 5 : 21 €, Quotient 6 : 23 €
- Sortie Accrobranches Lannemezan : Quotient 1 : 17 €, Quotient 2 : 18 €, Quotient 3 : 19 €, Quotient 4 : 20€, Quotient 5 : 21 €, Quotient 6 : 23 €

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-26-A1
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-27



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 13 avril 2016,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-27-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-28

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-28-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-29

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	350 295,00	0,00	414 845,00	0,00	765 140,00
Opérations exercice	1 122 181,83	1 506 472,97	317 630,48	131 234,09	1 439 812,31	1 637 707,06
Totaux	1 122 181,83	1 856 767,97	317 630,48	546 079,09	1 439 812,31	2 402 847,06
Résultats de clôture	0,00	734 586,14	0,00	228 448,61	0,00	963 034,75
Restes à réaliser			30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
Totaux cumulés	1 122 181,83	1 856 767,97	347 630,48	546 079,09	1 469 812,31	2 402 847,06
Résultats av affect.	0,00	734 586,14	0,00	198 448,61	0,00	933 034,75

Fait et délibéré le 13 avril 2016,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-29-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 07/04/2016
Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-30

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT
Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	11 476,80	0,00	96 077,84	0,00	107 554,64
Opérations exercice	36 962,42	55 322,59	15 138,09	48 758,12	52 100,51	104 080,71
Totaux	36 962,42	66 799,39	15 138,09	144 835,96	52 100,51	211 635,35
Résultats de clôture	0,00	29 836,97	0,00	129 697,87	0,00	159 534,84
Restes à réaliser	 	 	5 000,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	36 962,42	66 799,39	20 138,09	144 835,96	57 100,51	211 635,35
Résultats av affect.	0,00	29 836,97	0,00	124 697,87	0,00	154 534,84

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-30-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-31

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat excédentaire de l'exercice 2015 :	186 396,39 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2014 :	414 845,46 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2016 :	228 449,07 €
Restes à réaliser en dépenses :	30 000,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Excédent cumulé avec restes à réaliser :	198 449,07 €

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire de l'exercice 2015 :	384 291,14 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2014 :	350 295,93 €
(après affectation en 2013 des résultats de 2014)	
Excédent cumulé à affecter :	734 587,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 734 587,07 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 734 587,07 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 734 587,07 €

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-31-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016

Inscriptions au budget 2016 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	228 449,07 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0,00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	0,00 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	734 587,07 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	30 000,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-31-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-32

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2015 :	33 620,03 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2014 :	96 077,84 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2016 :	129 697,87 €
Restes à réaliser en dépenses :	5 000,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Excédent cumulé avec restes à réaliser :	124 697,87 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2015 :	18 360,17 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2014 :	11 476,80 €
(après affectation en 2013 des résultats de 2014)	
Excédent cumulé à affecter :	29 836,97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 0,00 €
 Supplément disponible : _____ 29 836,97 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
 Supplément disponible : _____ 29 836,97 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 29 836,97 €

Accusé de réception en préfecture
 065-216504472-20160413-2016-32-DE
 Date de télétransmission : 15/04/2016
 Date de réception préfecture : 15/04/2016

Inscriptions au budget 2016 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	129 697,87 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0,00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	0,00 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	29 836,97 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	5 000,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-32-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-33

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

ADOPTION BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2016 BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés des 31 décembre 2003 et 25 décembre 2004 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant les projets de budget primitif 2016 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M14 et M49,

Considérant la volonté de l'équipe municipale de maintenir les taux de fiscalité en 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif communal 2016 et du budget primitif assainissement 2016,
2. D'adopter le projet de budget primitif communal 2016 et le projet de budget primitif assainissement 2016 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	3 605 670,14 €	3 605 670,14 €
FONCTIONNEMENT	2 122 536,07 €	2 122 536,07 €
TOTAL	5 728 206,21 €	5 728 206,21 €

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-33-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	252 061,84 €	252 061,84 €
EXPLOITATION	77 863,97 €	77 863,97 €
TOTAL	329 925,81 €	329 925,81 €

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-33-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-34

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

TAUX DE LA FISCALITE COMMUNALE POUR 2016

Aux termes de l'article 1636b sexies du Code Général des Impôts, le conseil municipal a compétence pour voter chaque année, par une délibération distincte de celle approuvant le budget primitif, el taux des impositions directes à percevoir par la commune.

Le Maire suggère de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2016.

	Bases estimées en 2016	Taux 2015	Taux 2016	Produit fiscal estimé 2016
Taxe d'habitation	1 979 000 €	16,63 %	16,63 %	329 108 €
Taxe foncière (bâti)	1 413 000 €	10,77 %	10,77 %	152 180 €
Taxe foncière (non bâti)	27 800 €	42,81 %	42,81 %	11 901 €
CFE	375 300 €	25,05 %	25,05 %	94 138 €
				587 327 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

1. De maintenir les taux de la fiscalité locale pour 2016 soit :

- 16,63 % pour la taxe d'habitation
- 10,77 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 42,81 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 25,05 % pour la cotisation foncière des entreprises

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-34-AI
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-35

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le Centre communal d'action sociale est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De dissoudre le Centre communal d'action sociale
2. Que cette mesure est d'application au 31 décembre 2016
3. Que le conseil exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-2016-35-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 07/04/2016

Date d'affichage : 15/04/2016

DELIBERATION n°2016-36

SEANCE 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY et Monique GAILHOU.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Régis PIERROT

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2016 - 3

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2016, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Comité des fêtes de Tournay : 13 000 €
- ✓ Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles : 250 €
- ✓ Cotisation à l'association « Bastides, villes nouvelles et « castelnaux » des Hautes-Pyrénées : 679 €
- ✓ Association Départementale pour l'Information sur le Logement des Hautes-Pyrénées : 292 €
- ✓ Association des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées : 50 €

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 5
Ayant pris part à la délibération : 4
Date de la convocation : 07/04/2015
Date d'affichage : 15/04/2015

DELIBERATION n°2016-2

SEANCE DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Camille DENAGISCARDE ; Jean-Claude DELAS, David PAMBRUN et Francis ARTIGUE.

Absents :

Jacqueline SARRABERE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET CCAS

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Président ait quitté la salle du Conseil,

Décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	860,00	0,00	0,00	0,00	860,00
Opérations exercice	350,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00
Totaux	350,00	860,00	0,00	0,00	350,00	860,00
Résultats de clôture	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	510,00
Restes à réaliser	 	 	0,00	0,00		
Totaux cumulés	350,00	860,00	0,00	0,00	350,00	860,00
Résultats av affect.	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	510,00

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme

Le Président,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-CCAS2016-02-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 5
Ayant pris part à la délibération : 4
Date de la convocation : 07/04/2015
Date d'affichage : 15/04/2015

DELIBERATION n°2016-3

SEANCE DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Camille DENAGISCARDE ; Jean-Claude DELAS, David PAMBRUN et Francis ARTIGUE.

Absents :

Jacqueline SARRABERE

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET CCAS

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat excédentaire de l'exercice 2015 :	0,00 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2014 :	0,00 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2016 :	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Excédent cumulé avec restes à réaliser :	0,00 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat excédentaire de l'exercice 2015 :	350,00 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2014 :	860,00 €
(après affectation en 2013 des résultats de 2014)	
Excédent cumulé à affecter :	510,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 510,00 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 510,00 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : _____ 0,00 €

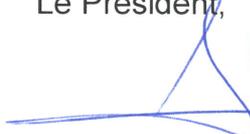
Accusé de réception en préfecture
065-21650472-20160413-CCAS2016-03-DE
Date de télétransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016

Inscriptions au budget 2016 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0,00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	0,00 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	510,00 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Président,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-CCAS2016-03-DE
Date de téléransmission : 15/04/2016
Date de réception préfecture : 15/04/2016



MAIRIE
DE TOURNAY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 5
Ayant pris part à la délibération : 4
Date de la convocation : 07/04/2015
Date d'affichage : 15/04/2015

DELIBERATION n°2016-4

SEANCE DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Camille DENAGISCARDE ; Jean-Claude DELAS, David PAMBRUN et Francis ARTIGUE.

Absents :

Jacqueline SARRABERE

ADOPTION BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2016 CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés des 31 décembre 2003 et 25 décembre 2004 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant les projets de budget primitif 2016 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M14,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif CCAS 2016,
2. D'adopter le projet de budget primitif CCAS 2016, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF CCAS		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	510,00 €	510,00 €
TOTAL	510,00 €	510,00 €

Fait et délibéré le 13 avril 2016,
Pour copie conforme,

Le Président,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20160413-CCAS2016-4-DE
Date de télétransmission : 27/06/2016
Date de réception préfecture : 27/06/2016